

N° 214 JANVIER 2011 SOMMAIRE

P.2 NOUVEAU RECTEUR - REMPLACEMENT
P.3 PRÉCARITÉ - FRAIS DE DÉPLACEMENT
P.4 RENTRÉE 2011

Plus que jamais dans l'action

La préparation de la rentrée 2011 bat son plein dans les académies et les départements. Partout les dotations sont dévastatrices pour le service public d'Éducation, s'ajoutant aux mesures déjà prises ou envisagées par le ministre pour dénaturer encore davantage nos métiers et notre mission de service public.

Après les actions médiatiques du 20 janvier, du 22 janvier et du 27 janvier lors des comités techniques avec l'intersyndicale (SNES-FSU, SNEP-FSU, SNUEP-FSU, SNUIPP-FSU, CGT, SNALC, SGEN-CFDT) et le soutien actif de la FCPE, il faut poursuivre les actions locales et mettre en œuvre très rapidement une action nationale avant les congés d'hiver. C'est pourquoi le SNES-FSU propose dans un premier temps l'organisation d'une journée de grève nationale majoritaire et la plus unitaire possible avant les congés scolaires pour dénoncer les conséquences d'un budget 2011 qui se traduit par des dotations horaires concourant à la destruction du service public d'Éducation au même titre que les réformes initiées par le ministre Châtel.

Afin de bien montrer notre volonté de stopper cette politique destructrice, le SNES-FSU propose l'organisation à la mi mars d'une manifestation nationale à Paris un samedi, action forte et symbolique pour aboutir au vote d'un collectif budgétaire nous assurant le gel des suppressions d'emplois et la mise en œuvre d'un plan pluriannuel de recrutement indispensable pour faire face à la crise de recrutement et permettre l'amélioration de notre service public d'Éducation.

RICHARD GHIS



Bonne année 2011 !

1 - En particulier des jeunes : en France, 24,7% des moins de 25 ans sont sans emploi et 20,2% vivent sous le seuil de pauvreté (Le Monde, 8 janvier 2011).

2 - Les Échos, 7 janvier 2011.

3 - Monique Pinçon-Charlot et Michel Pinçon, Le président des riches : Enquête sur l'oligarchie dans la France de Nicolas Sarkozy, Zones, 2010.

4 - Stéphane Hessel, Indignez-vous !, Indigène, 2010.

5 - Participez à la campagne de la FSU : « Fiers du service public » sur le site : <http://www.fiers-du-service-public.fr> ou sur la page facebook : <http://www.facebook.com/fiers.du.service.public>.

Édito

L'ÉCOLE AU CŒUR

C'est toujours dans un certain état d'esprit que l'on aborde une nouvelle année, avec un désir de changement en quelque sorte renouvelé : c'est le temps des résolutions et des vœux, au premier rang desquels se trouve pour nos professions la volonté de bâtir un service public d'Éducation vraiment capable d'assurer la réussite de tous les jeunes, avec des enseignants, CPE, CO-Psy valorisés et respectés (Cf. p.2, « Nous ne remplacerons pas les CO-Psy ! »). Mais, même si le nouvel an nous a amené une nouvelle rectrice (p.2, « Nouveau recteur »), les orientations du pouvoir, elles, ne changent pas. Au contraire, l'attachement fétichiste à la doxa libérale est réaffirmé, malgré la démonstration faite chaque jour de sa nocivité et malgré le rejet croissant qu'elle suscite dans le pays.

Perseverare diabolicum... Concrètement, cette obstination coupable se traduit pour les classes moyennes et populaires par les réformes iniques - comme celle des retraites (Cf. p.4, « Stage syndical Retraite »), l'aggravation de la précarité¹ (Cf. p.3, « Emplois aidés ou délaissés ? »), le gel du SMIC et des salaires de la Fonction publique, les réformes ineptes du système éducatif...

Au moment où les sociétés du CAC40 s'appêtent à distribuer une nouvelle fois des dividendes records à leurs actionnaires (43 milliards d'euros cette année, soit 3 de plus que l'an dernier²), le « Président des riches³ » et son gouvernement ont décidé de nous faire payer leur crise...

Dans leur collimateur, une nouvelle fois, l'emploi public et tout particulièrement l'Éducation nationale (si l'imagination était au pouvoir, cela se saurait !) : les 4800 nouvelles suppressions d'emplois dans le second degré pour la rentrée 2011 (16000 pour l'ensemble de l'Éducation nationale), portent à 28000 le nombre d'emplois détruits dans nos établissements en cinq ans. Pour notre académie qui a déjà les taux d'encadrement les plus minables de France, 239 nouvelles suppressions d'emplois sont programmées (Cf. p.4, « Destruction annoncée du service public d'Éducation »). Nous ne laisserons pas faire, car nous avons les moyens d'instaurer des rapports de forces victorieux (Cf. p.3, « Les TZR enfin rétablis dans leurs droits »). De la même manière, la profession a les moyens, avec le soutien des usagers (associations de parents, organisations lycéennes, étudiantes...), et plus largement des citoyens, d'infléchir et d'inverser les orientations mortifères de ce gouvernement.

Nous ne laisserons pas faire, car les enjeux sont trop importants : contre la perspective de cette « école » dont nous ne voulons pas, contre la perspective de cette société dont nous ne voulons pas, la résignation n'est pas de mise⁴.

C'est pourquoi le SNES a impulsé (Cf. ci-contre, « Plus que jamais dans l'action ») un vaste plan d'action, qui appelle à une mobilisation massive tous ceux qui ont le Service public et l'École au cœur⁵. Plus que jamais en 2011, nous aurons notre avenir entre nos mains.

NICE, LE 16 JANVIER 2011, ERIC MICHELANGELI.

Nous ne remplacerons pas les conseillers d'orientation psychologues !

Le 19 janvier ou le 2 février (un mercredi après midi), les professeurs principaux de première et de terminale du lycée du Parc Impérial et d'autres établissements sont convoqués à une visio conférence portant sur les pratiques en orientation et sur une information pour l'orientation dans l'enseignement supérieur. Depuis 2006, l'implication plus grande des enseignants dans l'accompagnement de l'orientation de leurs élèves est apparue au travers de circulaires sur les entretiens d'orientation, d'abord limités à la classe de troisième puis étendus aux classes de lycée. La réforme du lycée pousse cette logique encore plus loin puisqu'un élève devrait avoir à sa disposition pas moins de quatre enseignants pour le conseiller : le professeur principal, le professeur référent, le tuteur et le professeur en charge de l'accompagnement personnalisé. Pour chaque classe, un professeur principal est choisi pour exercer le rôle de coordinateur et assurer le suivi des élèves, le bilan de leur scolarité, la préparation de leur orientation en liaison avec le conseiller d'orientation psychologue. Il favorise les liens entre les membres de l'équipe pédagogique, mais aussi entre les enseignants et les parents. L'exercice de la fonction donne lieu à une rémunération spécifique. Cette rémunération sert trop souvent de prétexte pour imposer aux professeurs principaux de nombreuses tâches qui outrepassent leurs missions. Les enseignants qui acceptent cette responsabilité voient d'année en année leur charge de travail s'alourdir. Manifestement, les intentions du ministère visent à transférer aux enseignants la charge des conseillers d'orientation ; ces derniers ayant les plus grandes difficultés à assurer une présence dans les établissements à cause des suppressions de postes. Rappelons que cinq Co-Psy sur six partant en retraite ne sont pas remplacés et que des CIO ont été fermés. Si nous jugeons normale et positive pour nos élèves une collaboration entre professeurs principaux et Co-Psy, nous n'acceptons pas de nous substituer à nos collègues. Comme le métier d'enseignant, celui de Co-Psy s'apprend et nécessite une qualification que nous ne possédons pas. Assurer aux familles que le professeur principal est compétent pour prendre en charge seul l'orientation de leur enfant, c'est leur mentir. Le SNES condamne le dispositif et réfute sa mise en œuvre... et rappelle que de telles réunions ne font pas partie de nos obligations de service. Nous ne participerons donc pas à cette réunion.

JEAN-PAUL CLOT

NOUVEAU RECTEUR

BIENVENUE DANS L'ACADÉMIE LA PLUS PAUVRE DE FRANCE MÉTROPOLITAINE

PAR
RICHARD GHIS



Une délégation du SNES (Richard Ghis, Corinne Gioanni, Jean-Pierre Laugier, Eric Michelangeli, Jean-Paul Clot, Maryvonne Guignonnet) a été reçue par Madame le recteur. Nous avons rappelé l'importante représentativité de notre organisation confortée par les dernières élections : majorité absolue du SNES dans notre académie chez les agrégés, les certifiés, les CoPsy, les PEGC, les non-titulaires enseignants ou de surveillance.

L'académie la plus pauvre de France

Nous avons abordé l'état de notre académie telle qu'elle apparaît depuis maintenant plusieurs années dans les différents documents ministériels, qui indiquent clairement que nos élèves connaissent les plus mauvaises conditions d'études et que nous enseignons dans les plus mauvaises conditions de France métropolitaine ! C'est en effet dans notre académie que le nombre d'élèves par classe est le plus élevé, que le nombre d'heures en groupes est le plus faible. Rien d'étonnant dans ces conditions à ce que nos élèves soient moins nombreux à aller en lycée général ou technologique et que le taux de réussite au bac soit inférieur au taux moyen national, et en régression, alors que l'ancien recteur, dans la presse et dans son « Projet académique », s'était fixé pour objectif d'améliorer ces indicateurs -sans moyens supplémentaires, évidemment....

Face aux contre-réformes

Dans ces conditions nous avons rappelé une réforme des STI qui risque de fragiliser davantage la voie technologique alors que celle-ci constitue, dans notre académie tout particulièrement, un tremplin pour de nombreux élèves vers une qualification à niveau 4 et à la poursuite d'études.

Nous avons demandé au recteur de prendre des dispositions pour qu'un véritable bilan d'étape, sans concessions, de la réforme du lycée en seconde dans

notre académie soit organisé dans les semaines à venir et nous avons signifié notre refus de participer au simulacre de bilan qui ressemble plus à un auto satisfecit mis en place par notre ministre. Nous avons aussi demandé qu'un réel bilan de la « formation » des maîtres soit organisé et que toutes les conclusions en soient tirées pour l'année prochaine. Il est tout de même significatif que dans le rapport même de la DGRH sur les nouvelles modalités de (non) formation des stagiaires, l'académie de Nice soit signalée comme particulièrement concernée par les démissions de stagiaires... Voilà qui devrait « interpeller » les autorités académiques !

Préparation de la rentrée 2011 : nous voulons de la démocratie

Nous lui avons fait part de nos soucis concernant la préparation de la rentrée 2011, qui vont au-delà des 4 800 suppressions d'emplois programmées dans les collèges et lycées. Il semble que cette année, il soit envisagé que les dotations de tous les établissements soient traitées au niveau de chacun de nos départements. Si tel était le cas nous avons plaidé pour que les ouvertures et fermetures de postes soient examinées au niveau académique, le niveau le plus pertinent pour une vision globale des différents supports et pour éviter les pressions du local sur les structures et le ou les postes à fermer...

Gestion des personnels : nous exigeons la transparence et l'équité

Face aux difficultés de mutation nous avons rappelé notre exigence d'équité et de transparence durant toutes les phases du mouvement inter comme intra. Pour nous cela passe bien sûr par la mise en œuvre effective du paritarisme et en particulier en permettant aux élus représentant les personnels de mener à bien et sans entrave leurs missions. Dossier qu'elle s'est engagée à suivre. Nous ne manquerons pas de le lui rappeler !

REMPLACEMENT

REFUSONS TOUS ENSEMBLE L'INACCEPTABLE !

PAR
RICHARD GHIS



Une situation sous tension

Tout le monde aura pu constater les difficultés croissantes au sujet du remplacement de nos collègues dans les collèges et lycées de notre académie depuis maintenant plusieurs semaines. Rappelons que cette situation n'est ni plus ni moins que le résultat de la politique de la « terre brûlée » que mènent maintenant depuis plusieurs années ministre et recteurs en supprimant les moyens de remplacement. Les élèves ont droit d'avoir les heures d'enseignement que leur garantit la loi, et nous nous avons le droit et devons exiger que notre statut soit respecté.

Non à la garderie !

Face à cette réalité, des moyens supplémentaires auraient dû être attribués pour assurer le remplacement (plus de TZR et un meilleur traitement des collègues non-titulaires)... Mais les décisions ministérielles et rectORALES sont tout autre : les enseignants déjà en poste doivent assurer les remplacements de courte durée ! Ce système du remplacement dit en « interne », condamné par la profession, est totalement illusoire. C'est une nouvelle provocation que de vouloir nous imposer des heures supplémentaires pour remplacer nos collègues absents au moment où nos conditions de travail vont encore se dégrader (cf. p.4, « Rentrée 2011 ») alors que nous sommes toujours dans l'académie la plus pauvre de France en termes de conditions de travail ! D'autre part l'efficacité

pédagogique d'un tel dispositif est très incertaine, il s'agit bien en réalité de vouloir nous faire garder des élèves dans une salle.

Refusons collectivement les pressions des chefs d'établissement

Une récente circulaire rectORALE demande aux chefs d'établissement de « nous inciter à prendre en charge » ces « remplacements » (Cf. ci-contre). C'est totalement inadmissible. Le SNES dénonce avec force et indignation toute initiative qui irait dans ce sens. Nous appelons les collègues à refuser collectivement des pressions éventuelles des chefs d'établissement. Nous les invitons à saisir immédiatement la section académique si de telles pratiques étaient mises en œuvre. Cela serait totalement indigne et tout à fait contraire aux principes qui régissent le fonctionnement du service public d'Éducation. Dans ce même document, la volonté de faire piloter le système du remplacement par le local est manifeste. Il est demandé aux chefs d'établissement de constituer un « vivier » de personnels titulaires ou non-titulaires tout en « entretenant des relations privilégiées » avec les instances de Pôle emploi ! Le SNES rappelle son attachement à une gestion au niveau rectORAL des problématiques du remplacement et dénonce cette espèce de « déconcentration » des responsabilités à un niveau qui n'aura pas la vision d'ensemble nécessaire à une gestion saine et transparente.

CONTRATS AIDÉS OU DÉLAISSÉS ?

PAR
MARYVONNE GUIGNONNET



Dans l'académie de Nice, 863 contrats aidés sont supprimés à partir de janvier 2011. 454 emplois disparaissent dans le Var, 409 dans les Alpes Maritimes. Près de 50 % des contrats aidés de l'académie ne sont pas renouvelés.

Le SNES et le SNUIPP ont été reçus par l'IA du Var en décembre dans le cadre d'une audience demandée par la FSU, un rassemblement avait lieu devant les locaux de l'inspection. Nous y avons dénoncé le développement de la précarité dans l'Éducation, notre volonté de voir les missions actuellement assurées par des contrats aidés pérennisées dans le cadre Fonction publique, et pour l'immédiat, les contrats renouvelés pour les personnels et les missions concernées ; nous avons également souhaité que les agents soient mieux considérés et qu'une formation validante leur soit assurée. Nous avons également évoqué les perspectives d'emploi pour les AVS et EVS à la fin de leur contrat dans d'autres institutions ou associations notamment auprès de jeunes handicapés.

L'IA du Var nous a assuré que tous les élèves en situation de handicap auraient un AVS ou un EVS pour les accompagner conformément aux engagements pris. Pour le reste ... Il nous a expliqué qu'il subit le budget. Le ministère du travail gèle 50 % des emplois aidés : il s'agit de faire des économies !

Le problème a été double en cette fin d'année 2010 : non seulement il fallait pour l'administration anticiper les suppressions de postes et, dans le même temps, Pôle emploi n'avait plus les moyens de payer les personnels en contrat aidés en octobre, novembre, décembre. Le préfet de Région a dû intervenir pour débloquer de l'argent en urgence.

Une délégation FSU a été reçue le 7 décembre à la préfecture de Région. Nous avons exigé des éclaircissements sur la situation de crise de la fin 2010, les donneurs d'ordre, les prévisions pour 2011.

Un amendement concernant le budget 2011 a été adopté à l'Assemblée nationale. Il affecte 20 millions d'euros inscrits au programme enseignement scolaire du second degré et destinés au paiement des heures supplémentaires, au financement des emplois vie scolaire (programme vie de l'élève). Ce transfert dans le budget de l'Éducation ne sera pas suffisant, il faudra également que le budget emploi-travail (programme accès et retour à l'emploi) finance également ces emplois (les 70% restants). Pour l'académie de Nice cela représenterait d'après le préfet de Région 105 emplois : on est bien loin de compenser les 863 emplois supprimés.

Les agents non AVS (direction d'école, EVS,...) n'ont pas été une priorité de cette fin 2010 et n'ont donc pas été renouvelés. S'ils n'ont pas épuisé leurs droits, il leur sera proposé un nouveau type de contrat (contrat Pro, CIVIS,...) hors Éducation ou une indemnisation. Pour ceux qui attendront le 1er janvier 2011, par mesure exceptionnelle et dérogeant du préfet de Région, ils seront prioritaires pour le renouvellement sur leur contrat initial.

Pour les contrats qui se terminent et/ou qui ne peuvent être renouvelés, on est bien dans le cadre strict d'une suppression d'un emploi aidé sur deux.

La politique d'austérité menée par le gouvernement, la baisse des moyens budgétaires conduisent à des situations difficiles pour les personnels et les usagers. La précarité ne cesse de progresser dans la Fonction publique : en dix ans, la part des précaires est passée de 14,4 % à 16,5 %.

QUAND LE RECTORAT FAIT FLÈCHE DE TOUT BOIS...

Nous sommes décidément de grands naïfs et d'incorrigibles dogmatiques. Face à la multiplication des remplacements non assurés dans nos établissements, nous nous étions imaginés que les TZR étaient en nombre insuffisant dans la plupart des disciplines, et que même le «vivier» des précaires trouvait ses limites.

Par mauvais esprit, nous serions même allés jusqu'à incriminer les suppressions d'emplois publics... Il aura fallu l'impulsion d'un gouvernement et d'un ministre visionnaires, relayée par un rectorat jamais à cours d'imagination en la matière, pour nous ouvrir les yeux...

«LÈVE-TOI ET MARCHE !»

Le 30 novembre dernier, une circulaire rectorale annonçant la mise en œuvre d'un «contrôle, à titre expérimental, des arrêts de maladie des fonctionnaires de l'État par les CPAM» était adressée, en toute discrétion, aux chefs d'établissement des Alpes-Maritimes¹.

L'expérimentation, dont le démarrage a eu lieu en décembre, consiste en un signalement auprès de la CPAM des personnels bénéficiant de «congrés de maladie supérieurs à 45 jours» ou de certains «congrés itératifs»... Le dit signalement est assuré par un «référé désigné par le chef d'établissement», et la CPAM se charge des contrôles. Un véritable arsenal coercitif (mise en demeure, suspension du traitement...) est évidemment prévu à l'encontre des récalcitrants (absence de l'intéressé ou refus de se prêter au contrôle, etc.).

«AMI, SI TU TOMBES...»

...un ami sort de l'ombre à ta place», selon le Chant des Partisans. Nettement moins épique, la version rectorale, adressée aux chefs d'établissement dans une circulaire datée du 3 janvier 2011, consiste à ressortir de ses tiroirs (ou plutôt de ses poubelles !) les remplacements «à l'interne»².

Il y est rappelé que toute absence d'un collègue pour moins de quinze jours peut donner lieu à un remplacement de ce type par un autre collègue de l'établissement. Et faute de volontaires, la circulaire presse le chef d'établissement d'«inciter un enseignant à prendre en charge [la suppléance] pour assurer l'application du principe de continuité du service public».

Nous voici édifiés : le service public d'Éducation est bien assez pourvu en enseignants, et sa continuité est parfaitement garantie malgré des moyens sans cesse réduits... à condition de remettre au travail les malades imaginaires et de faire assurer, y compris sous la contrainte, les remplacements par les enseignants déjà en poste. CQFD.

ERIC MICHELANGELI

FRAIS DE DÉPLACEMENT

LES TZR ENFIN RÉTABLIS DANS LEURS DROITS.

PAR
ERIC MICHELANGELI



C'était devenu le feuilleton du Nice-SNES¹ : le recteur de l'académie de Nice s'obstinait à ne pas appliquer la réglementation (décret 2006-781 du 3 juillet 2006) pour le versement des frais de déplacement des TZR.

Il aura fallu :

- plusieurs rencontres, parfois tendues, entre les représentants du SNES et l'administration rectorale, jusqu'au plus haut niveau et une pression syndicale permanente ;
- toute la détermination de collègues informés et assurés de leurs droits par leur syndicat, et déterminés à les faire valoir, malgré la mauvaise volonté du rectorat ;
- des recours au Tribunal administratif gagné par des collègues dans des situations similaires dans d'autres académies (juin 2010), et des recours entrepris dans notre propre académie (rentrée 2010) avec l'aide du service juridique du SNES ;
- une circulaire ministérielle (3 août 2010) parue au BO du 9 septembre 2010, « sifflant la fin de la récréation » après les condamnations de juin 2010...

Et nous y sommes enfin : une circulaire rectorale portant globalement sur les « Modalités de remplacement des enseignants du second degré » vient d'être adressée aux établissements. Consultée sur cette circulaire, la Section académique du SNES a obtenu un certain nombre de précisions favorables aux personnels et à un meilleur fonctionnement des remplacements, mais le texte comporte aussi des motifs d'insatisfaction².

Les pages 11 et 12 de cette circulaire sont consacrées aux « frais de déplacement pour les personnels titulaires et non titulaires »³. Pour l'indemnisation de ces frais, le

rectorat en réfère explicitement au décret du 3 juillet 2006 (quatre ans et demi jour pour jour après sa parution : il n'est jamais trop tard pour bien faire !), ainsi qu'à la circulaire du 3 août 2010. Pour la première fois, en plus des TZR en « service partagé », les TZR assurant un service à l'année dans une commune différente et non limitrophe de celle de leur établissement de rattachement se voient reconnaître le droit à être indemnisés, sur la base des déplacements entre la commune de rattachement et la commune d'exercice.

La procédure, quoique « dématérialisée » via l'application DT-Ulysse sur le site Internet du rectorat, reste d'autant plus complexe que l'application n'est pas encore « à jour » à l'heure où nous écrivons ces lignes. Un mode d'emploi détaillé est en ligne sur le site académique du SNES : n'hésitez pas à vous y référer !

Au final, c'est une victoire considérable contre l'arbitraire et pour le respect des droits de la profession. L'équipe militante de la Section académique du SNES (et celle de l'action juridique du SNES) est fière d'y avoir contribué, et de constater que dans l'adversité, l'action collective peut déplacer des montagnes. Par les temps qui courent, l'épilogue de ce « feuilleton » a quelque chose d'exemplaire...

1 - Cf. notamment, en plus des publications spéciales « TZR », Nice-SNES 211, Nice-SNES 213.

2 - La circulaire est publiée, analysée et commentée sur le site académique du SNES (www.nice.snes.edu), rubrique « TZR ».

3 - Les non-titulaires bénéficient partiellement du dispositif : Cf. nos publications spéciales « Précaires ».

Stage syndical Retraite

Jeudi 17 mars 2011 au Collège La Peyroua au Muy, en présence d'Anne Feray, responsable nationale.

1 - Quelles retraites pour demain ? Les systèmes en présence, les enjeux, la vérité des chiffres, les rapports du COR, les solutions retenues dans les autres pays développés. Quels sont les solutions défendues par le SNES ?
2 - Les articulations d'une réforme contestée parce que contestable : du recul de l'âge de départ à l'allongement de la durée de cotisation, un seul effet : la paupérisation des retraités.
3 - Et vous, combien toucherez-vous au terme de vos années d'activité, à quel âge pourrez-vous quitter la vie professionnelle, serez-vous frappé d'une décote ?
À toutes ces questions et à bien d'autres que vous nous poserez, nous nous efforcerons d'apporter des réponses précises, documentées et argumentées. Venez avec vos récapitulatifs de carrière. Pensez à déposer votre demande de stage au moins un mois à l'avance.

CLAUDE SCHMIDT ET PIERRE LACOMME

MUTATIONS : VOS ÉLUS EN CAPA SE MOBILISENT

À partir du 28 janvier, se tiendront au rectorat les groupes de travail (GT) consacrés aux vérifications des vœux et barèmes des participants au mouvement. Comme chaque année et en dépit des obstacles systématiquement opposés par le rectorat à leur action, ils fourniront un travail important de contrôle des propositions de l'administration, de défense des collègues dont la situation n'a pas été bien appréciée, d'information à destination des intéressés.

Cette année encore, vous avez été nombreux à consulter vos élus lors des réunions ou des permanences mutations du SNES, puis à leur adresser votre fiche syndicale, indispensable pour leur permettre d'assurer au mieux le suivi de votre mutation : appréciation de la stratégie retenue, de la validité des pièces, etc.

Une fois les vœux et barèmes définitivement arrêtés par le recteur, c'est au ministère que se déroulera la suite du mouvement inter-académique, c'est-à-dire l'affectation dans une académie, prélude au mouvement intra-académique. Ce seront alors vos élus SNES nationaux qui prendront en charge la représentation et la défense des candidats à la mutation... Dans un contexte où il est de plus en plus difficile de disposer de ses droits à une mobilité choisie, la profession sait pouvoir compter sur ses élus SNES, majoritaires dans l'ensemble des CAPA et CAPN pour garantir l'équité et la transparence dans les opérations de gestion, défendre une certaine conception de l'École, assurer la défense des personnels et combattre les dérives de l'administration. Pour renforcer le SNES dans son combat à vos côtés, votez pour les listes du SNES et des syndicats de la FSU lors des élections professionnelles en octobre prochain.

RENTREE 2011

DESTRUCTION ANNONCÉE DU SERVICE PUBLIC D'ÉDUCATION !

PAR
RICHARD GHIS



Après les chiffres nationaux...

On savait que le budget voté par les députés frappait lourdement l'Éducation nationale avec plus de 16000 suppressions d'emplois. On savait aussi qu'il pèserait fortement sur le quotidien des collèges et lycées avec la suppression de 4800 emplois alors que près de 50000 élèves supplémentaires sont attendus ! La suppression de 155 emplois de CPE va aussi dégrader très fortement les conditions de vie de toute la communauté éducative dans les établissements.

...les dégâts locaux !

Dans le cadre de la préparation de rentrée, au moment où nous terminons ce numéro, l'administration rectorale nous a transmis la ventilation des suppressions d'emplois : la note (-239 emplois dans le second degré, -116 dans le 1er degré et -14 pour les personnels administratifs) est pour le moins salée dans l'académie la plus pauvre de France pour l'Éducation. Cette position est confirmée dans les documents édités au mois de décembre par le ministère lui-même, en particulier en ce qui concerne nos dotations antérieures !

En collège : on ferme les postes et on multiplie les heures sup !

Pour les collèges, le rectorat et les inspections d'académie prévoient 94 élèves de moins et vont supprimer 92 emplois en heures postes (il s'agit donc de fermetures de postes) ! En clair chaque fois que l'on perd un collégien on perd un emploi... Par contre les mêmes prévoient une augmentation significative du volume des heures supplémentaires avec l'équivalent de 21 emplois ! Nous sommes convaincus qu'il vaudrait mieux créer des postes plutôt que de vouloir faire absorber des heures supplémentaires représentant plus de 8% de la dotation.

En lycée : on reste les derniers de France

Pour les lycées avec près d'un millier d'élèves

supplémentaires le rectorat est obligé d'afficher une ouverture d'emplois (+53) dans l'académie qui est lanterne rouge concernant les conditions de travail en lycée. Il maintient aussi à 10% le volume des heures supplémentaires ce qui est un taux particulièrement élevé eu égard aux conditions de travail que nous connaissons dans notre académie. En lycée professionnel la prévision fait état d'environ 1200 élèves de moins et le rectorat veut supprimer près de 200 emplois dans ces conditions.

Travailler toujours plus !

On voit bien en examinant les différents dossiers que la volonté de nous faire travailler davantage est omniprésente dans toutes les mesures envisagées par notre employeur et ce à tous les niveaux. Pourtant la dernière enquête de notre employeur en 2002, que l'on ne pas soupçonner de complaisance à notre endroit, faisait état d'un nombre d'heures hebdomadaires de travail avoisinant à quelques minutes près les 40h... Au moment aussi où le nombre de chômeurs ne cesse d'augmenter, l'imposition d'heures supplémentaires en plus d'être indécente devient une attitude totalement irresponsable. Le SNES-FSU appelle tous les personnels à refuser les heures supplémentaires, c'est un des leviers qui pourra permettre la création de postes et favoriser ainsi la résorption du chômage des jeunes diplômés et des précaires.

Amplifier la mobilisation

Ces mesures sont inacceptables, elles vont se traduire par une dégradation sans précédent de nos conditions de travail et des conditions d'études détériorées pour nos élèves. Le SNES-FSU a d'ores et déjà commencé à organiser une riposte la plus unitaire possible lors des différents comités techniques. Il propose à chacune et chacun de poursuivre et d'amplifier les mobilisations pour rendre possible une autre rentrée, ce qui nécessiterait l'adoption d'un collectif budgétaire permettant l'arrêt des suppressions de postes.

STI : SÉRIE SOUS TENSION INTENSE

Dans notre académie de nombreux élèves sortent encore sans qualifications et les taux de réussite au bac restent parfois inférieurs aux moyennes nationales. La voie technologique y est un réel facteur de démocratisation puisqu'elle permet l'accès à un niveau IV de qualification pour de nombreux élèves. Dans ce contexte, la réforme des STI ne pourrait qu'avoir des conséquences désastreuses : regroupement d'enseignements entre STL et STI en physique chimie qui fragiliseront les élèves de chacune de ces séries, disparition de la physique appliquée, refonte des programmes qui prive la série de sa spécificité : les approches pédagogiques adaptées en liaison avec les champs professionnels et technologiques. In fine, ce sont des profils d'élèves de série scientifique que dessine la réforme et non celui des élèves qui réussissaient autrefois grâce à la série STI.

L'affichage pédagogique, on le voit, fortement contestable, ne saurait masquer l'objectif budgétaire : supprimer de nombreux postes en modifiant considérablement les disciplines enseignées. Qu'à cela ne tienne répond le rectorat, il suffit de former les enseignants ! C'est ainsi que nos collègues de STI se voient convoqués depuis la rentrée de Noël à des formations en sus de leur temps de travail... Inadmissible !

Nous avons fait part du mécontentement des collègues et des risques de cette réforme pour les élèves de notre académie au recteur, lorsque nous l'avons rencontré. Dans le cadre de l'audience intersyndicale qui devrait se tenir dans les jours à venir, nous porterons de nouveau les revendications des collègues et réaffirmerons notre opposition à cette réforme.

GÉRALD FERRO, CORINNE GIOANNI

LIVRET PERSONNEL DE COMPÉTENCES

Le socle commun et son évaluation dessinent un collège aux missions profondément transformées dans le sens d'un renoncement à préparer tous les élèves à des poursuites d'études. Les expériences déjà menées dans d'autres pays ont montré par ailleurs que cette approche ne permet pas davantage aux parents de suivre correctement la scolarité de leurs enfants.

Nous évaluons déjà les compétences de nos élèves travaillées dans le cadre des programmes disciplinaires mais nous contestons une évaluation incessante et exclusive par compétences qui prend le pas sur la transmission patiente des connaissances, porte sur des compétences que l'École n'enseigne pas forcément, augmente la charge de travail sans régler les difficultés des élèves face aux apprentissages et fait peser de lourdes

menaces sur l'existence même des diplômes.

Pour toutes ces raisons, le SNES appelle les collègues à ne pas renseigner ce livret maintenant ni au 2ème trimestre. Il a interpellé le ministre pour lui signifier que les enseignants refusent d'intégrer le livret dans leur pratique d'évaluation et lui demander un moratoire sur la mise en place d'une approche dont la pertinence reste à démontrer.

Si le ministre persiste dans son entêtement, le SNES appellera alors les collègues à renseigner par principe le livret en fin d'année pour tous les élèves en valident tous les items (afin de ne pénaliser aucun élève pour le DNB tout en décrédibilisant l'idée même de socle). Il médiatisera cette opération au niveau national, avec relais dans les S2 et S3, pour dénoncer une mascarade d'évaluation.